

20191114_DL_02

OBJET :
Décision modificative n°2 de
l'exercice 2019

Date de convocation :
8 novembre 2019

Date de séance :
14 novembre 2019

Date d'affichage :
25 novembre 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 17

Membres votants : 26

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Ernest CANDELA, Gérard CARON, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Denis DEMARCY, Yannick DESSAINT, Emile FOIREST, Jean GORRIEZ, Julien HERNANDEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude PRADEILHES, Didier REMY et Jean-Claude RENAUX.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
James HECQUET à Laurent PARSIS
Jean-Marie BLONDELLE à Jean-Dominique PAYEN
Annie VERRIER à Philippe VARLET
Patricia POUPART à Philippe COCQ
Fabrice FRION à Jean-Philippe DELFOSSE
Hervé MENTION à Yannick DESSAINT
Aline JOSSEAUX à Jean GORRIEZ
François DEBEUGNY à Jean-Claude PRADEILHES

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le budget primitif 2019 approuvé par délibération n°3 du Comité syndical du 31 janvier 2019
- Vu le budget supplémentaire approuvé par délibération du Comité syndical en date du 3 juin 2019
- Vu le projet de décision modificative n°2 de l'exercice 2019,

Considérant les modifications nécessaires à apporter aux crédits d'amortissement ainsi que les besoins d'inscriptions budgétaires permettant de clore l'exécution du budget 2019,

DELIBERE

ARTICLE 1 – La décision modificative n°2 de l'exercice 2019 est approuvée, avec les modifications décrites en pièce jointe.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets (reports 2018 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Total crédits votés BP + BS	Décision modificative	Totaux crédits 2019
Budget principal - Fonctionnement	1 547 530,04	0,00	1 547 530,04
Budget principal - Investissement	2 216 481,82	50 000,00	2 266 481,82
Budget annexe - Fonctionnement	8 936 821,95	48 115,61	8 984 937,56
Budget annexe - Investissement	40 535 967,92	2 155 049,00	42 691 016,92

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.